

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Jean-Louis SENECHÉAU, Michaël BAUDET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Messieurs Christian KERAUTRET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Olivier LECORVAISIER (pouvoir donné à Richard HAAS)

Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Béatrice REDON

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-77

ADOPTION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE A L'ECHELLE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION – LISONS 2032

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint à la Vie Associative, Sportive et Culturelle

La loi Robert du 21 décembre 2021 donne pour la première fois un cadre législatif aux bibliothèques dans le Code du Patrimoine. En outre, son article 12 précise que « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique* ».

C'est dans l'optique de doter le réseau des Médiathèques de la Baie d'un tel schéma que la démarche « *Lisons 2032* » a été entamée il y a près de deux ans. Par une approche participative réunissant tous les acteurs du réseau (élus, professionnels, habitants et partenaires, soit plus de 1 250 participants et 80 rendez-vous), quatre grandes étapes ont été menées :

- Diagnostic et esquisse des perspectives,
- Enrichissement avec l'expertise des partenaires,
- Ateliers d'arbitrage pour priorisation des actions à mener,
- Processus de rédaction puis de validation.

Le schéma Lisons 2032 doit permettre de définir la politique de lecture publique du territoire, afin de la mener plus efficacement et de gagner en lisibilité auprès de nos partenaires et de la population. Pour ce faire, 4 défis (déclinés en objectifs et en actions) ont été identifiés :

- 1) Mailler le territoire par une politique partagée de lecture publique,
- 2) Apprendre et s'engager ensemble,
- 3) Faciliter le parcours de l'utilisateur à l'échelle du territoire intercommunal,
- 4) Accompagner les transitions de la société.

Le calendrier de mise en œuvre du schéma planifie les actions à mener jusqu'en 2027, date à laquelle la clause de revoyure sera proposée, pour permettre de préfigurer la seconde partie du schéma. En outre, le règlement de mise en œuvre prévoit une évaluation annuelle du plan d'actions, et, au besoin, des propositions d'ajustement.

Le schéma ayant été adopté lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2023, il est proposé que chaque commune partie prenante de ce schéma procède à son adoption.

De manière complémentaire, cette démarche sera déclinée sur le territoire langueusien par la mise en place d'un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) pour la Médiathèque du Point-Virgule, permettant de décrire les orientations de l'établissement à moyen terme.

Pour ce faire, un groupe de travail a été mis en place, et une enquête auprès des usagers est actuellement en cours permettant de recueillir leurs attentes et besoins.

Au vu des éléments exposés et :

Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu la délibération DB159-2023 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 adoptant le schéma de lecture publique Lisons 2032,

Considérant l'avis favorable de la Commission culture du 24 mai 2023,

il vous est proposé :

- d'approuver le schéma de développement de la lecture publique à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération – Lisons 2032 ;
- de valider la mise en place d'une démarche projet visant à la rédaction d'un projet d'établissement pour la médiathèque du Point-Virgule ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.